Gestion des comptes et habilitations

FICHE PRATIQUE **VIATRAJECTOIRE** (TM001 F-RS)



COMMENT CREER UN COMPTE UTILISATEUR?

COMMENT ATTRIBUER, MODIFIER OU SUPPRIMER DES HABILITATIONS?

A destination de : toute personne disposant d'un compte « Référent structure » quel que soit le module ViaTrajectoire

Connectez-vous à ViaTrajectoire et vérifiez que vous êtes bien « Référent structure ».

La page « Comptes et habilitations » est accessible depuis le menu ADMINISTRATION (une fois connecté) et permet d'accéder aux fonctionnalités suivantes :



– + Rechercher un utilisateur –
Cofor on othicateur
- + Créer un utilisateur
– + Attribuer une habilitation à un utilisateur
 + Effectuer une revue des habilitations dans votre établissement

Les différentes fonctionnalités s'affichent en cliquant sur le titre correspondant.

1- Rechercher un utilisateur :

Deux catégories de filtres permettent d'affiner les résultats d'une recherche d'utilisateur(s) :

- Filtrer par utilisateur : Nom, prénom, nom d'utilisateur (login), adresse mail
- Filtrer par structure : Établissement, unité.



Pour effectuer la recherche, veuillez renseigner vos critères, puis cliquez sur 🔍 Rechercher



Gestion des comptes et habilitations

FICHE PRATIQUE VIATRAJECTOIRE (TM001 F-RS)



Chaque ligne principale représente un utilisateur 1 . En <u>cliquant sur la ligne de l'utilisateur</u>, il est possible d'afficher toutes ses habilitations 2

<u>Les libellés de colonne soulignés</u> permettent de trier le tableau sur une information en particulier – pour trier, cliquer sur <u>Compte bloqué</u>, <u>Nom d'utilisateur</u>, <u>Identité</u>, <u>Profession</u>, <u>Dernière connexion</u> ou <u>Charte</u>

• Agir sur le compte – colonne « Actions » - Cliquer sur le bouton pour faire une action :



Cliquer sur ce bouton pour Accéder au détail du compte utilisateur : Consulter et/ou modifier des informations



Cliquer sur ce bouton pour **Ajouter une habilitation** sur le compte



Cliquer sur ce bouton pour **Débloquer un compte** utilisateur bloqué à la suite de la saisie consécutive de 5 mots de passe erronés

Obtenir des informations relatives au compte :



Validation de la charte d'utilisation du logiciel (validation obligatoire à la 1^{ère} connexion) (colonne Charte)



Compte utilisateur supprimé

NB: Ne jamais supprimer un compte utilisateur car le professionnel pourra continuer à l'utiliser dans un autre établissement tout au long de sa carrière professionnelle

• Agir sur les habilitations - colonne Actions - Cliquer sur le bouton pour faire une action :



Cliquer sur le bouton pour **Prolonger une habilitation**



Cliquer sur le bouton pour

Supprimer une habilitation si l'utilisateur quitte l'établissement ou l'unité

• Obtenir des informations relatives au compte :

Réception des mails Cocher/Décocher la réception des mails ViaTrajectoire

<u>Droits</u>

Accès par clic aux droits paramétrés dans l'habilitation

Gestion des comptes et habilitations

FICHE PRATIQUE VIATRAJECTOIRE (TM001 F-RS)

2- Créer un compte utilisateur :

1 compte = 1 professionnel = 1 adresse mail

Toujours s'assurer que l'utilisateur ne dispose pas déjà d'un compte ViaTrajectoire (cf. étape ci-dessus)

Si le professionnel détient un compte sur une ancienne structure, il faut le récupérer et le mettre à jour.

Si aucun compte utilisateur n'existe, cliquer sur « Créer un compte utilisateur »



Les champs encadrés en rouge sont obligatoires.

- ✓ Envoyer un mail à l'utilisateur à la création L'utilisateur recevra un lien de validation sur son compte mail, il pourra ensuite définir son mot de passe.
- ☑ Poursuivre en gérant les habilitations du nouvel utilisateur

Permet d'être redirigé directement vers le formulaire de création d'habilitations.

La création du compte s'effectue en cliquant sur :

Créer le compte utilisateur

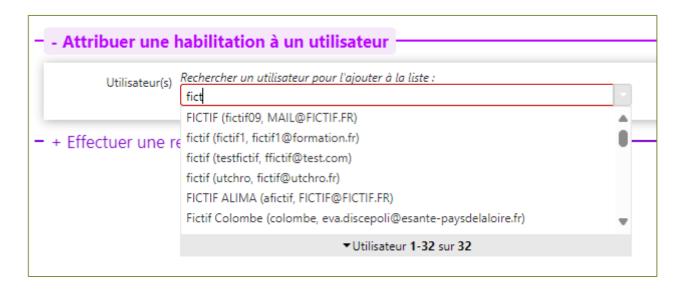
Gestion des comptes et habilitations

FICHE PRATIQUE VIATRAJECTOIRE (TM001 F-RS)

3- Attribuer une habilitation à un utilisateur :

Le compte utilisateur doit être créé avant d'attribuer une habilitation

La recherche du compte utilisateur sur lequel attribuer la nouvelle habilitation se fait par saisie du nom ou du nom l'utilisateur. Il faut ensuite sélectionner le compte dans la liste déroulante.



Il est possible de sélectionner plusieurs comptes utilisateurs pour leur attribuer la même habilitation. Choisir le **profil** à attribuer en le sélectionnant dans le menu déroulant :



Gestion des comptes et habilitations

FICHE PRATIQUE VIATRAJECTOIRE (TM001 F-RS)

Attribuer une	habilitation à un utilisateur
Utilisateur(s)	☑ fictif compte (cfictif, mail@fictif.fr)
	Rechercher un utilisateur pour l'ajouter à la liste :
	Saisir le nom de l'utilisateur ▼
Profil	Coordination (SAN)
Droits	Administration
	☑ Gérer les utilisateurs
	☑ Gérer les habilitations
	☐ Groupes experts Lecture ▼
	☑ Mettre à jour les données établissement
	☑ Mettre à jour les données unité
	☑ Mettre à jour les données guichet unique
	Support
	Gerer l'outil de diagnostic des dossiers SAN
	Gerer l'outil de diagnostic des dossiers MDV
	Sanitaire - Prescripteur
	Accéder aux dossiers sanitaires Anonyme
	☐ Accéder au volet médical Lecture ▼
	□ Régulateur Anonyme ▼
	Sanitaire - Receveur
	Accéder aux demandes sanitaires Anonyme
	Accéder aux informations médicales
	Vous devez sélectionner une coordination.
Région	Choisir une région
Coordination	Choisir une coordination
Validité	du 27/05/2024 au
	☐ Réception des mails de ViaTrajectoire
	Créer l'habilitation

Choisir des droits: Les droits par défaut sont paramétrés sur chaque profil, mais il est possible de cocher/décocher certains droits, et d'en modifier le niveau d'accès : Anonyme /Lecture / Ecriture (menu déroulant)

Sélectionner l'établissement : L'habilitation doit être créée sur un établissement et éventuellement une ou plusieurs unités.

Saisir une fin d'habilitation : L'équipe Régionale préconise une durée de 2 ans

Cocher « réception des mails deViaTrajectoire » si besoin

Cliquer sur « Créer l'habilitation » pour ajouter le profilutilisateur

Un pop-up de confirmation s'affiche en bas à droite

Gestion des comptes et habilitations

FICHE PRATIQUE VIATRAJECTOIRE (TM001 F-RS)

- Si un compte existe déjà sur une précédente structure, le récupérer et le mettre à jour (attention pas de double compte)
- Je peux habiliter plusieurs utilisateurs en même temps pour gagner du temps.
- La durée de l'habilitation à saisir est de deux ans
- Je ne peux mettre à jour mes propres habilitations
- Pour les professionnels quittant la structure, je supprime les habilitations sur leurs comptes

Si les droits sont maintenus, le professionnel ne faisant plus partie de la structure a toujours accès aux données sensibles des personnes. Il est important de se mettre en conformité avec le <u>Règlement</u> <u>Général de Protection</u> des Données.

Il est préconisé de nommer à minima deux référents structure par établissement pour assurer la gestion des comptes des utilisateurs de l'établissement en cas d'absence d'un des deux.